

## Guide du déposant pour la téléprocédure « AAP » volet 1 et 2

**Plan de relance : Pêche et aquaculture –**

Les demandes doivent être déposées et validées au plus tard le \_\_\_\_\_ (à compléter par le demandeur) (Date de fin de l'opération de la Métropole)

Plan de relance : Pêche et aquaculture –

Identification du demandeur

Numéro SIRET \*

Continuer

- 1. Renseignez le SIRET, sans espace afin de vous identifier et cliquez sur « continuer ». Une consultation de la base INSEE est alors effectuée afin de vérifier que le SIRET est actif. Attention : vérifier que vous n'avez pas exercé votre droit d'opposition au partage de ces données.**

Identification du demandeur Modifier

Numéro SIRET \*

**Raison sociale** ETABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE L AGRICULTURE ET DE LA MER FRANCEAGRIMER

**Adresse** 12 Rue HENRI ROL TANGUY  
TSA20002  
93100 MONTREUIL CEDEX

Ces informations sont-elles correctes ? Si non, veuillez vérifier les informations concernant votre établissement auprès de l'INSEE. Veuillez également vérifier que vous autorisez la diffusion de ces informations.

Non Oui

APS

Dans le cadre du programme "Dites-le nous une fois", FranceAgriMer utilise le dispositif Aide Publique Simplifiée pour récupérer les informations d'identité de votre entreprise (Pour les identités par SIRET). En cas de désaccord sur ces informations, suivez le lien ci-dessous pour modifier votre situation. Ces données permettent de pré-remplir les formulaires et téléprocédures.

<http://www.insee.fr/fr/service/default.asp?page=entreprises/sirene/modification.htm>

- 2. Vérifiez que les données remontées de la base INSEE sont correctes. Sinon, contacter l'INSEE via le lien indiqué. Si ok, cliquez sur « oui ».**

Coordonnées du déclarant

Nom \* France

Prénom \* AgriMer

Adresse électronique \* franceagrimer@franceagrimer.fr

Saisir à nouveau votre adresse électronique \* franceagrimer@franceagrimer.fr

Téléphone fixe 0123456789

Téléphone portable

 [Changer l'image](#)

Recopier les caractères de l'image \* 3nh32

[Continuer](#)

3. Remplir les coordonnées du porteur de projet, en particulier l'adresse mail qui sera utilisée pour les correspondances.

**ATTENTION : C'est sur cette adresse mail que vous recevrez le lien vers votre dossier. Ce lien, à garder précieusement, vous permettra de vous reconnecter sur votre dossier pour le compléter avant votre dépôt et le consulter après dépôt.**

Initier la démarche

Si vous avez déjà initié un dossier pour cette démarche et que vous souhaitez le compléter et/ou le finaliser merci de vous référer au courriel qui vous a été précédemment envoyé par FranceAgriMer. En cliquant sur le lien qui figure dans ce courriel vous serez automatiquement redirigé vers votre précédent dossier.

En revanche, si vous accédez pour la première fois à cette démarche ou si vous souhaitez déposer un nouveau dossier, cliquez sur le bouton "Continuer" ci-dessous. Un courriel vous sera adressé à l'adresse électronique franceagrimer@franceagrimer.fr et vous permettra de revenir ultérieurement sur votre dossier. Conservez-le précieusement. Si vous ne le recevez pas, pensez à consulter vos courriers indésirables.

**ATTENTION : Les demandes en cours, initiées mais non validées ne seront pas prises en compte par FranceAgriMer.**

[Continuer](#)

4. Vous avez initié votre dossier de demande d'aide. Cliquez sur « continuer ».

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

N° SIRET : 13000636400017 CODE NAF : 84.13Z - Administration publique (tutelle) des activités économiques

Raison sociale : ETABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE L AGRICULTURE ET DE LA MER FRANCEAGRI

Forme Juridique : 7389 - Établissement public national à caractère administratif

Adresse : FRANCEAGRIMER  
12 Rue HENRI ROL TANGUY

Code postal : 93100 Commune : MONTREUIL CEDEX

5. Ces données sont autoalimentées par la base INSEE.

Vous devez préciser votre type de demande.

pour les opérations réalisées dans des régions ultrapériphériques de la Guyane, de La Réunion, de Mayotte, de la Guadeloupe, de la Martinique et de Saint-Martin, ainsi que pour les opérations réalisées dans les territoires de Saint-Barthélemy et de Saint-Pierre-et-Miquelon.

6. Renseignez votre statut en cochant la bonne case et si l'opération se déroule dans les RUP citées. Un taux de bonification va s'afficher. Le taux le plus important s'appliquera. Attention : le taux d'intensité d'aide publique = taux de base de 50% + taux de bonification.

PERSONNE A CONTACTER si différente du déposant

Nom :  Prénom :

Téléphone :  01 23 45 67 89  01 23 45 67 89  
Fixe Mobile

Mail :  exemple@mail.com

**INDICATEURS**

Nombre équipements améliorant la sélectivité et/ou éliminant les rejets et/ou réduisant les captures accidentelles, qui limitent l'impact de la pêche sur les écosystèmes : \*  Si « Sans objet », saisir 0.

Montant total des équipements améliorant la sélectivité et/ou éliminant les rejets et/ou réduisant les captures accidentelles, qui limitent l'impact de la pêche sur les écosystèmes (€) : \*  Si « Sans objet », saisir 0.

7. En cochant, vous pouvez indiquer les coordonnées de la personne à contacter si elle est différente du déposant.

8. Vous pouvez ensuite renseigner les indicateurs (**UNIQUEMENT VOLET 1**) (mettre 0 si SANS OBJET).

**DÉTAIL DE LA RÉALISATION DES INVESTISSEMENTS**

	Nb*	Prix unitaire HT de l'équipement (>= 100 €)*	Montant des dépenses (€)	Taux de base appliqué	Taux de bonification appliqué	Montant d'aide calculé (€)
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>			<input type="text"/>
TOTAL						
MONTANT D'AIDE DEMANDE : * <input type="text"/> entrer une valeur €						

9. Renseigner les dépenses présentées : 1 ligne par dépense en utilisant les listes prévues (investissement et prestation/ frais de personnel/ frais autres)

Merci de vous référer à la décision du dispositif concerné (téléchargeable sur le site) pour connaître la liste des dépenses éligibles.

Le calcul du montant d'aide s'effectuera automatiquement en fonction de votre catégorie de bonification.

10. Renseigner le montant d'aide demandé.

Date de début du projet : \*  

Date de fin du projet : \*  

## 11. Renseignez la date de début et de fin de projet

Je soussigné(e) null null

**Demande à bénéficiaire de l'aide :** dans le cadre du plan de relance Pêche et Aquaculture.\*

**Atteste sur l'honneur :\***

**M'engage durant la période de 5 ans à compter de la date de la décision d'octroi de l'aide à :\***

- fournir à FranceAgriMer les documents nécessaires à l'instruction de mon dossier,
- poursuivre une activité dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture ;
- à ne pas changer la destination des investissements aidés, à ne pas les revendre
- à maintenir les investissements faisant l'objet de la demande en bon état de fonctionnement et pour un usage identique ;
- informer FranceAgriMer de toute modification (raison sociale, liquidation judiciaire...) dans les 30 jours suivants ces modifications. Ces modifications peuvent conduire FranceAgriMer au réexamen du montant de l'aide ou de l'éligibilité du demandeur ;
- transmettre, en cas de reprise de l'exploitation, l'ensemble de ces obligations, par acte notarial, à un éventuel repreneur ainsi que les pièces justificatives des investissements réalisés ;
- à me soumettre aux contrôles administratifs sur pièces et/ou sur place qui résultent de l'octroi d'aides nationales ou européennes

## 12. Lire et cocher les engagements du déposant. Se référer à la décision concernée.

## MENTIONS LÉGALES

L'Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer), situé 12 rue Henri Rol-Tanguy à Montreuil (93100), traite des données personnelles, afin d'exécuter ses missions d'intérêt public. En l'absence de fourniture des données personnelles nécessaires, FranceAgriMer ne pourra pas verser l'aide correspondante, compte tenu des obligations légales et réglementaires auxquelles il est soumis.

Par ailleurs, les données relatives aux bénéficiaires d'une aide d'État ou de l'Union européenne peuvent faire l'objet d'une publication, en application de dispositions particulières du droit de l'Union européenne. Les données personnelles sont conservées aussi longtemps qu'elles sont nécessaires à la réalisation des finalités pour lesquelles elles ont été collectées, compte tenu des durées minimales de conservation fixées par le droit français et le droit de l'Union européenne.

La personne concernée peut accéder aux données la concernant et demander leur rectification. Elle dispose également d'un droit d'opposition (pour des raisons tenant à sa situation particulière) et d'un droit à la limitation du traitement de ses données (cf. [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr) pour plus d'informations sur ces droits).

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement des données la concernant, la personne concernée peut contacter le délégué à la protection des données (DPO) de FranceAgriMer :

- par courriel, accompagné de la copie d'une pièce d'identité en cours de validité et envoyé à l'adresse suivante : [dpo@franceagrimer.fr](mailto:dpo@franceagrimer.fr)
- ou par courrier postal, signé, accompagné de la copie d'une pièce d'identité en cours de validité et envoyé à l'adresse suivante :  
FranceAgriMer  
À l'attention du délégué à la protection des données  
12 rue Henri Rol-Tanguy  
93100 MONTREUIL

Si la personne concernée estime, après avoir contacté le délégué à la protection des données, que ses droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés ou que le traitement n'est pas conforme aux règles de protection des données personnelles, elle peut adresser une réclamation à la CNIL.

**Les autres demandes d'information ou réclamations sur ce dispositif doivent être adressées à FranceAgriMer par voie électronique: [planderelance-pecheaqua@franceagrimer.fr](mailto:planderelance-pecheaqua@franceagrimer.fr).**

L'article 441-6 du code pénal puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende, le fait de fournir sciemment une fausse déclaration ou une déclaration incomplète.

**NB: Si vous n'arrivez pas à enregistrer, veuillez vérifier que tous les champs marqués d'une étoile rouge \* ont été renseignés et que toutes les conditions d'éligibilité au dispositif sont respectées.**

Annuler

Enregistrer

## 13. Lire les mentions légales et enregistrer le formulaire. Vous arrivez sur la page de dépôt des devis

▼ Dossier n° 35935 - Plan de relance : Pêche et aquaculture – [REDACTED]

*Cliquez sur le bouton ci-dessous pour compléter ou modifier votre formulaire*

Accéder au formulaire

*Vous pouvez télécharger votre formulaire au format PDF en cliquant sur le bouton ci-dessous.*

Télécharger le formulaire

Documents annexes disponibles

Fichier	Description	Télécharger
	Texte réglementaire (Décision FranceAgriMer) définissant les conditions d'octroi de l'aide. A consulter impérativement avant toute démarche	

Pièces justificatives demandées

Veuillez déposer les pièces justificatives suivantes:

Devis pour les investissements et prestations\* 3 pièce(s) jointe(s) ✓

Le demandeur doit joindre un ou plusieurs devis pour que FAM puisse vérifier les coûts et la nature des équipements objets de la demande d'aide.  
Vous pouvez joindre plusieurs fichiers dans cette section.

Nom de la pièce jointe	Télécharger	Supprimer
Chrysanthemum.jpg	↓	✗
Jellyfish.jpg	↓	✗
Koala.jpg	↓	✗

[+ Ajouter une pièce jointe](#)

Format(s) accepté(s) : pdf, jpg, jpeg, png, bmp

---

*Option 1 - Si vous souhaitez enregistrer sans valider afin de compléter votre dossier ultérieurement, cliquez sur le bouton ci-dessous.*

[Enregistrer sans valider](#)

---

*Option 2 - Si vous souhaitez valider votre dossier définitivement, vous devez accepter les conditions générales d'utilisation (CGU) et cliquez sur le bouton ci-dessous. Le dossier ne sera alors plus modifiable.*

J'ai bien pris connaissance des conditions générales d'utilisation (CGU) et je confirme le dépôt de ma demande.\*

[Valider le dépôt du dossier](#)
[Annuler mon dossier](#)

**14. Vous pouvez charger vos devis. Pour chaque devis ayant un montant éligible supérieur à 25 000 €, un second devis est attendu.**

**Pour les frais de personnel, le justificatif attendu est explicité sur le site de FranceAgriMer et est rappelé au moment du chargement des pièces.**

**15. Deux options : Enregistrer sans valider, vous pourrez retourner sur le dossier pour le modifier si besoin (via le lien envoyé dans le premier mail) ou bien valider le dépôt du dossier.**

**Si vous validez le dépôt, vous recevrez par mail votre accusé de réception.**

**Vous pouvez également annuler votre dossier si vous souhaitez abandonner cette démarche.**